

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2024-079

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2024

Sommaire

Direction Générale des Territoire et de la Mer / Direction de l'Amenagement des Territoires et Transition Ecologique

R03-2024-03-26-00002 - Prolongation validité permis exclusif de recherches de mines d'or, d'argent, de tellure, de platine et de métaux du groupe du platine, et substances connexes dit « Permis Carapa » (1 page)

Page 3

Direction Générale des Territoire et de la Mer

R03-2024-03-26-00002

Prolongation validité permis exclusif de
recherches de mines d'or, d'argent, de
tellure, de platine et de métaux du groupe du
platine, et substances connexes dit
« Permis Carapa »

Journal officiel de la République française du 29 mars 2024
Texte n° 13

Arrêté du 26 mars 2024

Prolongeant la validité du permis exclusif de recherches de mines d'or, d'argent, de tellure, de platine et de métaux du groupe du platine, et substances connexes dit « Permis Carapa » (Guyane)

NOR : ECOL2404929A

Par arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie en date du 26 mars 2024, le permis exclusif de recherches de mines d'or, d'argent, de tellure, de platine et de métaux du groupe du platine, et substances connexes dit « Permis Carapa », attribué à la Compagnie Minière de Boulanger, sise 20 rue Gilles Behary Laul Sirder, 97300 Cayenne en Guyane, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 303 195 192 est prolongée jusqu'au 1^{er} décembre 2026 sur un périmètre inchangé de 24 kilomètres carrés.